

Date : 29 mars 2024

Lieu : Office de tourisme

Service communication

Jérôme Chaussoneaux / Tél : 05 49 71 08 80 / chaussoneauxje@cc-parthenay-gatine.fr

INTERLOCUTEURS DU POINT PRESSE

Elus : Jean-Michel Prieur, Président, Marina Piet, vice-présidente en charge du tourisme et du patrimoine

Service : Emilie Biraud, responsable du service Tourisme & Patrimoine ; Etienne Delorme, coordinateur des actions de communication et de partenariats du FLIP

NOTE DE PRESSE

Accueillons des festivaliers à domicile, faisons rayonner le Flip

Comment permettre aux habitants qui le souhaitent de s'impliquer encore davantage dans l'aventure ludique du FLIP ? En accueillant des festivaliers et professionnels du jeu chez soi, pendant dix jours maximum. Parthenay-Gâtine lance un appel aux personnes intéressées.

Être acteur du FLIP

Chaque année, le FLIP attire des centaines de milliers de festivaliers. Festivaliers qui réservent des locations auprès des prestataires touristiques. Hôtels, campings, gîtes et chambres d'hôtes affichent ainsi complets des dizaines de kilomètres autour de Parthenay.

Pour offrir aux festivaliers la meilleure « expérience FLIP », Parthenay-Gâtine lance un appel aux particuliers qui souhaiteraient accueillir des festivaliers en proposant une ou des chambres disponibles ou un jardin pour installer une toile de tente.

En effet, qui mieux que les habitants du territoire pour faire découvrir aux festivaliers le FLIP, mais aussi tous les à-côtés touristiques, gastronomiques, etc.

Quels intérêts pour l'habitant ?

- Devenir acteur du FLIP et participer au rayonnement du territoire
- Rencontrer des festivaliers, partager des expériences ludiques
- Obtenir un revenu complémentaire

Accueillir des festivaliers : comment faire ?

Les particuliers peuvent s'inscrire sur des plateformes qui permettent de proposer son logement ou son terrain pour accueillir des familles, des couples ou des personnes seules. La démarche demande quelques minutes.

Pour une location temporaire, vous n'avez pas de déclaration à réaliser auprès de la mairie. En tant qu'hébergeur, il convient de proposer un logement décent, la surface de la chambre doit mesurer au moins 9m².

Vous pouvez fixer un loyer par jour sachant que le loyer maximum annuel par mètre carré est fixé à 147 € / m² de surface habitable dans notre région.

Ces revenus ne sont pas imposables quand le logement où se situe la chambre est la résidence principale.

En tant qu'hébergeur, vous proposez une pièce, généralement meublée, disponible dans votre résidence principale avec l'accès aux espaces communs (cuisine, salle de bain, salon...).

La chambre chez l'habitant est assujettie à la taxe de séjour.

S'inscrire sur une plateforme

Il existe de nombreuses plateformes qui permettent de proposer son logement ou son terrain. Une liste est proposée sur le site du FLIP : <https://www.jeux-festival.com/infos-pratiques/hebergement/>

L'Office de tourisme de Parthenay-Gâtine peut transmettre des informations et des conseils aux personnes intéressées afin de faciliter les démarches (Tél. 05 49 64 24 24). Chaque loueur devra inscrire sa proposition de logement en ligne sur l'un des sites.